

Le multilatéralisme face aux défis de la pandémie du Covid-19

DR. MESSAOUDA BOULANOUAR

Institut des Hautes Etudes de Sécurité Nationale.(Algérie)

Date de réception : 30/03/2021

Date d'acceptation : 31/10/2021

Résumé

À l'heure où la pandémie du Covid-19 bouscule nos certitudes les plus ancrées. De précieux enseignements surviennent de cette période douloureuse : la menace d'une résurgence fait craindre qu'aucun Etat ne soit en sécurité que lorsque tous les Etats le seront.

Ce virus ne connaît pas de frontières, et la solidarité et la coopération internationales ne devraient pas en avoir non plus. Le multilatéralisme est donc plus que jamais nécessaire.

Néanmoins, force est de constater que, depuis de nombreuses années, le multilatéralisme semble remis en question par un certain nombre d'acteurs internationaux qui le considèrent comme inefficace ou peu à même d'assurer leurs intérêts.

Cet idéal des relations internationales post seconde guerre mondiale, malmené dans ses institutions et ses fondements mêmes, a semblé peu efficace pour organiser une quelconque coordination ou consultation internationale face à la crise de la Covid 19, à tel point que certains y voient la fin de cet idéal, qu'est le multilatéralisme, ou tout au moins la nécessité de le repenser et de s'interroger sur le futur qui lui sera réservé ?

Mots clés : Pandémie du Covid-19, le multilatéralisme, la crise sanitaire du Covid-19, l'Organisation Mondiale de la Santé.

Abstract:

At a time when the Covid-19 pandemic is shaking up our most entrenched certainties. Valuable lessons emerge from this painful time: The threat of a resurgence raises fears that no state will be safe until all states are. This virus knows no borders, and international solidarity and cooperation should not have any either. Multilateralism is therefore more necessary than ever, Nevertheless, it is clear that, for many years, multilateralism seems to be called into question by a certain number of international actors who consider it ineffective or little able to ensure their interests. This ideal of post-World War II international relations, abused in its very institutions and foundations, seemed ineffective in organizing any international coordination or consultation in the face of the Covid 19 crisis, to the point that some see it as the end of This

ideal, what is multilateralism, or at least the need to rethink it and question the future that will be in store for it?

Tags: Covid-19 pandemic, multilateralism, Covid-19 health crisis, World Health Organization.

الملخص

في وقت تهز فيه جائحة كورونا فيروس ثوابتنا الراسخة. تنبثق دروس قيّمة من هذه الفترة المؤلمة: التهديد بعودة ظهور موجة جديدة يثير مخاوف من عدم وجود أية دولة آمنة حتى تصبح جميع الدول آمنة.

هذا الفيروس لا يعرف حدودا، ولذا لا ينبغي أن يكون للتضامن والتعاون الدوليين أي حدود. لذلك فإن تعددية الأطراف ضرورية أكثر من أي وقت مضى. ومع ذلك، من الواضح أن التعددية، لسنوات عديدة، أصبحت موضع شك من قبل عدد معين من الجهات الفاعلة الدولية التي تعتبرها غير فعالة أو غير قادرة على ضمان مصالحها.

هذا النموذج المثالي للعلاقات الدولية الذي ظهر بعد الحرب العالمية الثانية، والذي أسوء استخدامه في مؤسساته وأسس، قد بدأ غير فعال في تنظيم أي تنسيق أو استشارة دولية في مواجهة أزمة كوفيد 19، لدرجة أن البعض يعتبرها نهاية هذا المثل الأعلى، أي التعددية، أو على الأقل الحاجة إلى إعادة التفكير فيها والتساؤل في المستقبل الذي سيحفظ لها؟
الكلمات المفتاحية: جائحة كوفيد 19، التعددية، الأزمة الصحية لكورونا فيروس، منظمة الصحة العالمية.

Introduction

Le 9 janvier 2020, les autorités chinoises ont annoncé que les cas de pneumonies qui s'étaient multipliés depuis le mois de décembre dans la ville de Wuhan étaient dus à un nouveau coronavirus. Cette déclaration a précédé de quelques jours la mort d'un premier patient en Chine, le 11 janvier, puis la détection d'un premier cas en dehors de Chine, en Thaïlande, le 13 janvier. Il a ensuite fallu attendre le 23 janvier pour que les autorités chinoises placent Wuhan en quarantaine, avant d'élargir celle-ci progressivement aux villes voisines, dans

le cadre de la plus grande opération de mise en place d'un cordon sanitaire jamais organisée.

La Chine et la communauté internationale sont pleinement mobilisées pour tenter d'enrayer la propagation de la maladie et d'éviter que cette épidémie en Chine ne se transforme en véritable pandémie. Dans un contexte caractérisé par de nombreuses inconnues, l'enjeu pour les autorités sanitaires, en Chine comme dans les autres Etats, est d'informer de l'évolution de la crise sanitaire et de l'action gouvernementale en matière de prévention sans susciter ni panique ni désintérêt.

Ce virus ne connaît pas de frontière, et donc l'épidémie du covid -19 est passée au stade d'une pandémie mondiale. Cette urgence de santé publique de portée internationale appelle la solidarité et la coopération internationales. Le multilatéralisme est donc plus que jamais convoqué.

Néanmoins, force est de constater que, depuis de nombreuses années, le multilatéralisme semble remis en question par un certain nombre d'acteurs internationaux qui le considèrent comme inefficace ou peu à même d'assurer leurs intérêts.

En effet , nombre d'États, au premier rang desquels les États-Unis, sont devenus rétifs au multilatéralisme, alors qu'ils ont été à l'initiative des deux organisations mondiales la Société des Nations (SDN) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), de plus, ils ont clairement contribué et participé à de multiples organisations internationales sectorielles dans les domaines économique, commercial, social et militaire.

Aujourd'hui, les institutions multilatérales sont là, bien ancrées dans la vie internationale, mais beaucoup d'Etats, au premier rang desquels le plus puissant d'entre eux, mettent en cause leur utilité et lui opposent une vision réaliste, pragmatique, voire opportuniste des relations internationales.

Cet idéal des relations internationales post Première guerre mondiale, malmené dans ses institutions et ses fondements mêmes, a semblé peu efficace pour organiser une quelconque coordination ou consultation internationale face à la crise de la Covid 19, à tel point que certains y voient la fin de cet idéal, qu'est le multilatéralisme, ou tout au moins la nécessité de le repenser et de s'interroger sur le futur qui lui sera réservé ?

Avant d'aborder ces questions, il y a lieu de définir d'abord ce qu'est le multilatéralisme ?

I- Qu'Est-ce que le multilatéralisme ?

Le multilatéralisme est un phénomène récent, guère antérieur au XXe siècle et quelque peu méconnu. Il est d'abord un concept à la fois théorique et historique. Il est aussi un mode de coopération et d'action, ainsi qu'un type d'organisation et d'instrument institutionnel.

C'est l'essor du commerce international qui est à l'origine de ce mouvement. Les premières institutions régulant la coopération internationale sont l'Union du Télégraphe international (1865) et l'Union postale universelle (1874). Cette institutionnalisation progressive de la coopération internationale a lancé de nouvelles formes collectives de prise de décision au niveau international, et fait émerger un système de rencontres et de forums internationaux visant à stabiliser les relations entre les Etats.

Il a pris un véritable essor après la création, en 1919, de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du Travail. Très vite, ont coexisté deux formes : le multilatéralisme politique, et le multilatéralisme économique, combinaison concrétisée par la création du système onusien en 1945.

C'est à partir de l'après-Deuxième Guerre mondiale que le terme même de « multilatéralisme » se répand ; auparavant, les expressions « action collective » ou « action concertée » étaient utilisées. Le mot apparaît dans le vocabulaire américain

pour définir le nouveau système économique et financier construit à Bretton Woods, et dans le cadre des accords du GATT (Smouts.M., 1995)

Face à la multiplication des échanges internationaux de toutes sortes et d'organisations internationales très diverses, comment définir aujourd'hui le multilatéralisme ?

Au sens strict du terme, il signifie une institutionnalisation de la coopération entre plus de deux acteurs. Selon le Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, « *le multilatéralisme tend à définir un système mondial de coopération dans lequel chaque Etat cherche à promouvoir ses relations avec tous les autres plutôt que de donner la priorité aux actions unilatérales ou bilatérales jugées dangereuses ou déstabilisantes* » (Hermet.G, 1998, P.174).

I-les théories des relations internationales et le multilatéralisme

Les observateurs des relations internationales ont pris conscience, en particulier, depuis 1989, de l'importance des normes et des institutions multilatérales pour la gestion des changements régionaux et globaux dans le système mondial. Cependant, les théories dominantes de relations internationales traitent surtout des activités multilatérales entre États. Ceci est vrai tout autant de l'institutionnalisme libéral que du réalisme

Les réalistes conçoivent traditionnellement le multilatéralisme comme un ensemble d'ententes plus ou moins provisoires entre États souverains ayant temporairement les mêmes intérêts, pour la réalisation de leurs objectifs communs. Dans cette optique, les institutions multilatérales ne sont pas indépendantes des États qui leur ont donné naissance. Elles en dépendent pour leurs ressources et elles leur servent d'instruments pour la mise en œuvre de leurs politiques communes.

Selon Mitrany (1966), la source par excellence du multilatéralisme se trouve non pas dans les organisations à caractère politique, mais dans les organismes

fonctionnels et techniques qui s'occupent activement de questions économiques, sociales et culturelles (*low politics*).

Les néo-fonctionnalistes parlent du concept de « débordement » (*spill-over*) pour rendre compte de l'importance et de l'autorité accrues des institutions multilatérales. À terme, le débordement de l'activité multilatérale pourrait logiquement aboutir à un processus irréversible d'intégration sectorielle, régionale et même globale

2-L'évolution du concept du multilatéralisme

Le concept de multilatéralisme a subi, depuis la fin de la Guerre froide, une certaine évolution, le rapprochant du concept plus récent de «gouvernance globale» (Andréani. G., 2001).Ce concept désigne l'ensemble des acteurs intervenant dans les procédures institutionnelles (formelles ou informelles), les rapports de pouvoir et les modes de gestion publics (gouvernements, institutions internationales, opérateurs du marché, organisations non gouvernementales, entreprises multinationales, etc.).

Certains auteurs ont voulu fondre les deux concepts en parlant de « nouveau multilatéralisme», lequel prend en compte les acteurs non étatiques. Pour d'autres, Il existe deux sortes de multilatéralisme le multilatéralisme «descendant»), très axé sur l'État et qui tend à ne pas prendre en compte les sociétés civiles et le multilatéralisme «ascendant », dont l'importance s'accroît aujourd'hui en raison de la reconstitution des sociétés civiles (Knight. A., 1995) . En fait, Ces deux concepts réunis tentent d'expliquer la diversification des formes de multilatéralisme et les mécanismes de régulation internationale engageant des partenaires publics comme privés, formels comme informels.

Le concept de « gouvernance globale » tente de prendre en compte la place croissante de l'individu et du non étatique dans les relations internationales.

Selon Smouts (1995, p.28) , la force du concept de « gouvernance globale » est « d'affirmer ouvertement dans les enceintes internationales que les nouvelles réalités du monde requièrent une approche nouvelle des modes de régulation internationale et que la gestion des problèmes communs ne peut dépendre de la seule collaboration interétatique ou du jeu du marché ». Elle ajoute : « la construction d'organisations internationales regroupant la communauté des Etats avait été l'utopie des siècles précédents. La recherche d'un nouveau multilatéralisme englobant la communauté des hommes pourrait bien être l'utopie du prochain millénaire » (Ibid.)

Le multilatéralisme renferme donc une grande variété de situations internationales et d'acteurs, il signifie bien plus qu'une simple méthode de coopération : non seulement c'est un moyen de régulation du système international, une méthode d'institutionnalisation de la société internationale, une méthode de négociation, une méthode d'action, mais, il s'accompagne aussi d'un système de valeurs (principalement universelles) fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies (notamment son Préambule et la Déclaration universelle des droits de l'Homme). Ses formes sont très diverses. Il s'incarne dans des structures tant mondiales que régionales, tant techniques que politiques.

Il est à noter, par ailleurs, que l'acceptation du multilatéralisme est variable d'abord selon les Etats. Ainsi la première puissance du monde, les Etats-Unis, se soumet- elle aux règles multilatérales dans le domaine commercial, consciente qu'elle ne peut demander aux autres Etats de se rallier aux disciplines commerciales internationales si elle-même ne joue pas le jeu. Mais, dès que le cœur de la puissance américaine et ses intérêts sont mis en cause, les Etats-Unis excluent de se lier, son rejet de la cour pénale internationale en est un exemple

illustrant de même, la Russie et la Chine n'adhèrent pas à la Cour Pénale Internationale tout comme Israël qui, toujours en guerre, sait que nombre de ses actions contre les Palestiniens pourraient susciter des recours devant cette cour.

Il est clair que certains domaines se prêtent mieux au multilatéralisme que d'autres, et ce, au gré des intérêts des États puissants.

Face à la pandémie du Covid-19 qui n'épargne aucun État, le multilatéralisme s'avère plus que jamais d'actualité. Il est un moyen d'entraide entre les États, de régulation des relations entre les États et de gestion commune pour des problèmes communs.

Une fois le Covid-19, déclarée en tant que pandémie, la réaction des acteurs internationaux s'est manifestée dans le but d'en limiter à la fois la portée et les conséquences.

II-la réaction des acteurs internationaux face à la pandémie du covid-19

La crise sanitaire que nous vivons depuis début 2020 influe grandement sur le comportement

de tous les acteurs internationaux. Elle aura sans doute des conséquences majeures et durables pour le monde.

Les théories des relations internationales peuvent nous aider à donner du sens à cette crise sanitaire que nous vivons depuis en essayant de répondre à la question : comment interpréter la réaction des acteurs internationaux dans ce cadre particulier ?

Les caractéristiques des processus qui ont provoqué et continuent d'accompagner la pandémie en font un phénomène transnational. À tous les stades de cette crise, le rôle de l'individu semble d'ailleurs central. Pourtant, pour gérer cette crise sanitaire, il se remet à l'État, en sa qualité de premier

responsable pour assurer la sécurité en particulier la sécurité sanitaire de sa population.

I-La crise sanitaire, un enjeu de compétition entre États

Si on considère la crise comme conséquence de cette compétition entre les États, les arguments présentés par la théorie réaliste semblent les plus adaptées pour comprendre la pandémie, et ce bien que l'obsolescence du réalisme, perpétuellement annoncée, tarde à se confirmer, la crise sanitaire étant l'illustration de cette thèse.

Pourtant, si on considère la crise comme un enjeu transnational, l'approche dont les caractéristiques semblent les plus appropriées pour comprendre la pandémie est le transnationalisme

À première vue, le transnationalisme semble offrir une grille de lecture appropriée de la crise sanitaire actuelle. Il met en avant l'interdépendance accrue entre les acteurs internationaux, étatiques ou non, la mondialisation impliquant une perte de contrôle des États sur ces multiples flux. Ces derniers peuvent être de nature militaire, politique, économique et commerciale, mais aussi informationnelle, religieuse, environnementale, juridique, et sanitaire, comme nous le voyons en ce moment.

En effet, nulle instance et nul contrôle douanier n'ont pu être en mesure d'empêcher la maladie de se propager. Et pour cause : notre environnement globalisé implique une « hyperconnectivité » des individus au-delà des frontières étatiques, par les biens qu'ils échangent et leurs propres mouvements (Rosenau.J., 1990).

Certes, les États jouent également un rôle, mais les auteurs transnationalistes ne réfutent sa qualité d'acteur international. Mais Ils lui contestent le statut d'acteur unique et unitaire— c'est-à-dire d'acteur non fragmenté en plusieurs acteurs internes distincts. En outre, ils jugent dépassée la vision d'un monde

unidimensionnel exclusivement constitué des relations qu'entretiennent les États entre eux, tout-puissants et fermés comme des « boîtes noires ».

D'un autre côté, la fermeture des frontières et les mesures de confinement limitent les interactions entre acteurs internationaux, qui se remettent à l'État pour mettre en place et veiller à l'application des mesures visant à lutter contre la propagation du virus. Bien que provisoires, ces mesures montrent que l'État est en mesure d'influencer l'interdépendance des acteurs internationaux. C'est l'État que l'on appelle en sa qualité d'État sécuritaire, providence, protectionniste et sanitaire

Il est clair que la pertinence du réalisme s'exprime de manière plus claire lorsqu'il s'agit d'expliquer, non pas l'origine de l'épidémie, mais les réactions des États face à la pandémie.

2-Les acteurs non étatiques face à la pandémie du Covid-19

Les organisations non gouvernementales, tout comme les firmes multinationales ont également un rôle à jouer dans la lutte contre la pandémie, dont certaines vont jusqu'à réorienter leur production ou leurs méthodes de commercialisation afin d'approvisionner certains secteurs sensibles en matériels adéquats³⁰.

Dans leurs luttes contre le Covid-19 et pour répondre aux besoins en équipements de protection et des respirateurs, certains pays ont opté pour la reconversion de certaines industries pour la production d'urgence de ces équipements, à titre d'exemple, en mars 2020, Donald Trump a décidé la réquisition, de General Motors pour fabriquer des respirateurs.

³⁰Voir par exemple le cas du géant de l'industrie pétrochimique britannique « Neos » qui a construit en une dizaine de jours une usine à Martignes puis une autre à Étain dans le but de produire des bouteilles de gel hydroalcoolique destinées en priorité aux hôpitaux. Un autre exemple, la compagnie américaine « Sugar House industries » qui fabrique d'habitude des bâches et auvents, ont utilisé leurs machines pour fabriquer des écrans faciaux, et des cloisons destinés à la protection du personnel hospitalier.

Enfin, et surtout, l'acteur non étatique principal de cette crise est l'individu, comme acteur en soi, qui opère seul ou agit de concert avec d'autres. Pourtant, à y regarder de plus près, sa capacité d'action est en réalité limitée. Si le virus ne respecte guère les frontières, ce n'est pas le cas de ceux qui le portent. Or, ces derniers s'en remettent à l'État pour résoudre cette crise, dans la mesure où il est largement admis, que le but de l'État est de subvenir aux besoins fondamentaux de la population notamment : sa sécurité, son bien-être économique et justice, les individus ne pouvant pas sécuriser ces choses par eux-mêmes (Kissinger. H., 2020, in Wall Street Journal).

Avec la pandémie du Covid-19, chacun découvre les règles de confinement qu'impose la lutte pour la protection collective. Mais cette gestion de crise est d'autant plus perturbante qu'elle inverse les priorités et les valeurs qui dominent en temps normal. D'une part, les gouvernements doivent agir autoritairement tout en reconnaissant qu'ils affrontent l'inconnu et s'adapteront. D'autre part, la liberté individuelle est suspendue et chacun est tenu d'agir dans l'intérêt de tous. A ce titre, il faut noter que les réactions des États face à la pandémie diffèrent dans la prise de décision pour imposer le confinement à leur population.

Confrontés à un dilemme, ces derniers devaient soit confiner pour éviter la propagation du virus au dépend de leurs économies, ou plutôt favoriser les mesures barrière individuelles et continuer l'activité économique.

Dans ce cadre, il faut reconnaître que contrairement à d'autres pays, le gouvernement algérien a su prendre les mesures idoines à temps et a réussi à maîtriser cette situation inédite grâce à des mesures de confinement adaptées à l'évolution de la situation sanitaire de chaque wilaya du pays, sur recommandations du Comité scientifique.

Ainsi, il est à noter que face à la pandémie du Covid-19, les acteurs non étatiques s'en remettent à l'État pour résoudre cette crise, un État dont le

comportement coïncide avec celui que les théoriciens réalistes lui prêtent. Priorité est ainsi octroyée à l'action souveraine des États concentrés sur leur propre intérêt, dans une logique de compétition à peine voilée.

Le comportement des acteurs internationaux à l'égard de cette crise, confirmerait sans doute, selon les réalistes, la primauté de la compétition entre États, lesquels s'attachent à satisfaire leur propre intérêt.

La coopération internationale, même entre pays partenaires, souffre des initiatives particulières des États qui se soucient peu du bien-être de leurs voisins. Plusieurs exemples de comportements égoïstes de ce type peuvent être recensés, comme le détournement des commandes de masque par les américains, dans des aéroports chinois, en faisant de la surenchère. (De Graffenried. V.,2020) .

Ce type de comportement remet en cause l'essence même du multilatéralisme universel et même régional alors que cette pandémie, qui n'a épargné aucun Etat, aura certainement des conséquences sur plusieurs domaines : sanitaire, économique et même les rapports de force entre les puissances.

III-Les conséquences de la pandémie Covid-19

Au-delà de la crise sanitaire, 2020 et 2012, auront incontestablement des conséquences économiques et géopolitiques qui sont liées tant à la diffusion du virus qu'à sa gestion par les pouvoirs publics de la pandémie. Cette dernière ne constitue pas une rupture en tant que telle, mais elle tend à accélérer les tendances qui préexistaient avant le virus. Les bouleversements politiques et économiques et géopolitiques que la pandémie provoque pourraient être sensibles durant plusieurs générations (Kissinger. H., 0p.cit.).

I-Quelles conséquences économiques de la pandémie du Covid-19?

Les conséquences économiques de cette pandémie vont être très différentes

suivant les pays en partie pour des raisons directement liées au Covid-19 et à la manière dont il les a touché.

Cette pandémie de la Covid-19 et les mesures de riposte qu'elle implique (distanciation sociale, confinement interne et externe) ne sont pas sans conséquences sur l'activité économique, car elles entraînent, entre autres, la réduction de la production, la baisse des recettes fiscales et l'accroissement des dépenses (dépistage, soins de santé, etc.).

Selon un communiqué de presse de la Banque mondiale (CP, N° : 2020/209/EFI, 2020), la pandémie de la Covid-19 est entrain de déstabiliser l'économie mondiale et conduirait celle-ci à une grave récession, selon ses prévisions, le PIB mondial diminuera de 5,2% cette année 2021, du fait de la baisse d'activité observée en Chine (au cours du premier trimestre 2021) et qui devrait impacter d'autres pays frappés par la pandémie, notamment les Etats-Unis et la zone euro.

Les pays les plus affectés sont ceux où l'épidémie a été la plus grave et ceux qui se caractérisent par une forte dépendance vis à vis du commerce mondial, du tourisme, des financements extérieurs et des exportations de produits de base et des matières premières dont on a constaté la baisse des prix (surtout les cours du pétrole et ceux des métaux industriels).

Les pays les plus affectés sont aussi ceux qui connaîtront les ralentissements économiques les plus importants.

Même s'il ne faut jamais sous-estimer la résilience de l'économie américaine qui était dans une situation de croissance inédite de par son ampleur et sa durée, force est de constater que la présidence Trump a multiplié les erreurs dans la gestion de la pandémie et des tensions internes aux États-Unis sur toute cette période. Le repli sur soi, qui plus est, pourrait empirer encore la situation, alors que le déficit commercial avec la Chine se creuse nettement depuis l'été.

C'est l'Asie qui s'en sort le mieux ainsi qu'une partie de l'Afrique, réussissant même pour certains pays comme la Chine, le Vietnam, le Kenya ou la Côte d'Ivoire à réaliser une croissance de leur PIB si l'on se fie aux dernières prévisions de Fonds monétaire international.(FMI, 2020).

La pandémie seule n'explique pourtant pas tout et les choix politiques faits pour lutter contre le virus apparaissent décisifs. Le choix de la santé au détriment de l'économie se traduit ainsi directement dans les chiffres de la croissance ou de la décroissance des pays en 2020, renforcé aussi par l'ouverture des économies aux échanges extérieurs. Les pays européens payent ainsi le prix fort de leur intégration subissant un choc de l'offre lié à l'europanisation de leurs chaînes de valeur, mais aussi un choc de la demande, du fait de confinements plus stricts qu'ailleurs dans le monde

En plus des conséquences économiques, la crise de Covid-19 pourrait aussi engendrer de profonds changements dans lesquels les alliances internationales pourraient être l'une des pierres angulaires affectées par ces changements.

2-Quelles conséquences géopolitiques du coronavirus ?

Selon Henry Kissinger, il faut s'attendre à ce que « La pandémie de coronavirus modifiera à jamais l'ordre mondial. Lorsque la pandémie de covid-19 sera passée, les institutions de nombreux pays donneront l'impression d'avoir échoué » (Kissinger. H., Op.cit.)

La pandémie du coronavirus a complètement bouleversé la donne géopolitique à travers le monde. Les accusations mutuelles sur l'origine de la pandémie entre les États-Unis et la Chine, laisse craindre la naissance de nouvelles tensions sur l'échiquier mondial. Tandis que l'Union européenne n'a pas trouvé la réponse commune et efficace face à la crise. Au contraire, les pays membres ont montré très peu de coopération et de solidarité, prouvant qu'une profonde refonte de cette institution est devenue indispensable.

a- La pandémie du Covid-19 et le repli des Etats-Unis

La pandémie du covid-19 a vu en quelques mois l'effacement des Etats-Unis sur la scène internationale. Les américains avaient noué depuis quelques années avec leurs anciennes tendances isolationnistes. Cette tendance s'est accélérée et accentuée avec la crise sanitaire du coronavirus. L'absence des Etats-Unis de toutes les tentatives pour coordonner une réponse globale à la plus grande pandémie contemporaine apparaît déjà comme un tournant d'ampleur historique.

La décision de Donald Trump de suspendre le financement américain de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en raison de la trop grande proximité de cette organisation internationale avec la Chine a été un des symboles de retrait de la première puissance mondiale du multilatéralisme depuis 1945. Alors que les Etats-Unis avaient été, il y a peu, l'un des principaux coordinateurs des efforts internationaux en matière sanitaire. En effet, Lancé en 2003 par George Bush, le plan d'urgence présidentiel contre le Sida (PEPFAR) avait permis de faire reculer cette maladie dans le monde, et notamment en Afrique, fournissant des traitements à de nombreux pays.

Sous la présidence de Donald Trump, les Etats-Unis ont adopté un changement d'approche radical : compétition stratégique, protectionnisme, remise en cause des alliances traditionnelles et « rejet » du multilatéralisme qui a été remplacé par la doctrine de l'Amérique d'abord « *America First* » (Jaulmes.A., 2020, in le Figaro, p.11). Cependant l'intérêt américain n'a pas toujours été considéré comme forcément contraire à l'intérêt du monde. Le multilatéralisme, en particulier dans le domaine commercial, mis en place à partir de 1944, a été voulu par les américains pour leur bénéfice certes, mais globalement pour celui de la communauté internationale.

b) Une stratégie de projection d'influence pour la Chine

Dans son discours officiel, la République populaire de Chine se présente comme le défenseur du multilatéralisme. Son discours s'est encore renforcé en 2020, pour tenter de rétablir l'image de la puissance chinoise altérée dans l'opinion publique mondiale par l'épidémie de Covid-19. Ainsi, le mois de novembre 2020 a été qualifié dans la presse chinoise de « mois de la diplomatie multilatérale » (Niquet.V., 2020).

Derrière ce discours multilatéraliste, on retrouve un objectif constant, qui est celui de renforcer le poids et l'influence de la Chine sur la scène internationale ainsi que son *leadership* au niveau régional puis global.

La pandémie du covid-19 offre de nouvelles opportunités à la Chine pour s'imposer dans un système mondial. En effet l'opportunité du covid-19, a fait de la Chine un acteur incontournable des relations internationales notamment par le déploiement d'une « diplomatie des masques de protection » à travers le monde. Ce *soft power*, déployé par Pékin est perçu par certains observateurs comme une action de la Chine pour faire oublier sa responsabilité dans la prolifération du virus, et les aspects de la pandémie mettant en cause son culte du secret et son autoritarisme (Bernard. P. 2020, in le Monde, p.24). Certains parlent de « nouvelle route de la soie de la santé » (Niquet. V, op.cit.), qui a été matérialisé par la proposition de son aide à l'Italie, dévastée par la pandémie et abandonnée par les autres pays européens, ainsi qu'aux pays des Balkans, et ce, tout en veillant à médiatiser cette aide.

De toute évidence, La Chine a ainsi fait preuve d'efficacité en augmentant considérablement sa production de masques en un temps record, et a su profiter de la crise et du repli des Etats-Unis pour étendre son influence dans le monde comme le modèle d'un pays puissant qui a réussi à gérer la crise sanitaire sur son territoire et à se mettre au service des autres pays dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus. Hormis cette crise sanitaire, la Chine a

plusieurs atouts notamment par le fait qu'elle contrôle une partie des chaînes d'approvisionnement du monde occidental, notamment en médicaments. La Chine produit ainsi, 97% des matières premières et substances chimiques nécessaires à la production des antibiotiques génériques consommés aux Etats-Unis (Mandeville. L, 2020, in le figaro). Cette stratégie d'influence, n'est que le reflet d'une politique chinoise de plus en plus réaliste et pragmatique, et dont les visées ne sont autres que l'affirmation des ambitions de puissance mondiale.

En effet, la Chine est parvenue, à contenir puis à réduire le nombre de contaminations sur son territoire, à développer une expertise médicale mais aussi technique avant les autres pays, surtout à accroître considérablement ses capacités de production d'équipements de protection notamment les masques et les respirateurs. Elle semble incarner ainsi le modèle d'une puissance en mesure de répondre efficacement à une crise sanitaire et capable de mobiliser toutes ses ressources à cette fin.

La pandémie du Covid-19, peut-elle être considérée, pour autant, comme l'évènement ayant accéléré l'émergence de la Chine en tant que leader de la planète au détriment des Etats-Unis ? la réponse à cette question n'est pas aussi simple en pleine crise sanitaire mondiale sans réelle visibilité ni sur sa durée ni sur l'ampleur réelle des dégâts qu'elle pourrait causer. Cependant, ce qui est clair pour certains observateurs, c'est que la nouvelle guerre froide du coronavirus ne fait que commencer entre la Chine et les Etats-Unis (Bernard. P, Op.cit.) (D'Alançon. F., 2021).

D'ailleurs les derniers échanges houleux qui ont eu lieu lors du séminaire en mars 2021 en Alaska, entre Pékin et Washington à l'ère de Joe Biden, mettant en scène une confrontation sans merci entre les deux premières puissances ne peuvent, à notre sens que conforter cette thèse.

e-La solidarité européenne à l'épreuve de la pandémie du covid-19 ?

En Europe, au début de la pandémie, les égoïsmes nationaux et le manque de solidarité ont pu démontrer la fragilité de l'Union Européenne. Touchés de plein fouet par l'épidémie, les Etats européens ont fait face, au début de la crise sanitaire, à des pénuries de matériel médical ou des tensions d'approvisionnement. Pris de court, ils n'ont d'abord pas pu fournir de matériel à l'Italie, épicerie continentale de la crise sanitaire, qui s'est sentie abandonnée par l'UE face à sa pénurie de masques. Face à la pandémie du coronavirus, un réflexe de survie chez les Etats membres de l'union Européenne l'emporte sur la solidarité, supposée être la pierre angulaire de l'Union européenne.

C'est ainsi que lorsque la vague épidémique déferle sur son territoire, et afin d'en assurer un accès prioritaire aux professionnels de santé et aux patients, la France décide, début mars, de réquisitionner par décret l'intégralité des stocks de masques de protection respiratoire détenus par toute personne morale de droit public ou de droit privé.(JORF n°0054 du 4 mars 2020).

De même, l'Allemagne interdit aussi par décret les exportations en évoquant le fait que l'approvisionnement en matériel médical de protection est une urgence particulière, ainsi des stocks entreposés en Allemagne ne peuvent plus rejoindre l'Italie qui les a commandés.

Face aux réflexes nationaux des Etats membres de l'Union européenne, la Commission européenne tente de gérer la logistique en protections sanitaires, en créant son propre stock de masques et de respirateurs, en mars 2020, et en interdisant, toute exportation de matériel sanitaire hors du continent sans une autorisation préalable des gouvernements. Mais ces mesures prises par la commission n'ont pas empêché d'autres pays d'entrer en jeu comme la Russie et la chine qui ont fourni de l'aide à l'Italie en se substituant ainsi aux autres

pays membres de l'Union européenne (Press release of the European Commission, 19 /03/2020).

Dans une tribune parue le, 2 avril 2020, dans la presse italienne, la présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen a exprimé ses regrets à l'Italie pour le retard de réaction de l'UE face à la pandémie de coronavirus. Elle écrit dans le quotidien « *La Repubblica* », qu'elle présentait ses excuses et qu'aujourd'hui, l'Europe se mobilise aux côtés de l'Italie, bien que cela n'a pas toujours été le cas. Elle poursuit : "Il faut reconnaître qu'au début de la crise, face au besoin d'une réponse européenne commune, beaucoup trop n'ont pensé qu'à leurs problèmes nationaux" (Press release of the European Commission, 02/04/2020).

Cette pandémie la mettant à la croisée des chemins, il reste que le choix de la place et du rôle que veut occuper l'Europe sera plus que jamais déterminant. Les initiatives de la Commission européenne, dans la gestion de l'acquisition du vaccin et au travers du plan de relance annoncé, semblent aller dans le sens de montrer la volonté de l'union Européenne, de peser à l'extérieur en se construisant une souveraineté européenne,

De ce qui précède, il ressort que la pandémie du Covid-19 montre bien que les paramètres permettant d'anticiper le niveau de risque sanitaire sont nombreux, complexes, enchevêtrés, de sorte qu'aucun Etat, le plus puissant soit-il, n'est capable de le prédire, comme l'a affirmé Henry Kissinger : « Aucun pays, pas même les Etats-Unis, ne peut, dans un effort purement national, vaincre le virus. Répondre aux besoins du moment doit, en fin de compte, être associé à une vision commune et un programme de collaboration internationale » (Kissinger, op.cit).

Ainsi, des concertations internationales semblent nécessaires voire indispensables sur ce point, comme pour bien d'autres problèmes globaux ne

pouvant trouver de réponses efficaces dans le cadre national mais plutôt multilatéral. Car si les Etats font face à la crise sur une base largement nationale, ce n'est pour autant que les effets de désintégration que le virus provoque sur nos sociétés ne connaissent pas de frontières.

IV-Les institutions multilatérales spécialisées, face à la pandémie du Covid-19

A première vue, l'émergence du Covid-19, dans un climat international déjà tendu n'a fait qu'accentuer les divergences entre les Etats.

Les institutions internationales montrent leurs limites et de nombreuses lacunes: l'Organisation Mondiale de la Santé n'a pas toujours rempli son rôle planétaire, du moins selon le reproche de certains Etats, l'ONU est restée très discrète tandis que l'Union européenne n'a pas trouvé la réponse commune et efficace face à la crise, ni d'ailleurs les autres institutions régionales. Mais faut-il pour autant occulter le rôle de ces institutions internationales qui restent primordiales pour préserver notre santé et notre sécurité collective quand il s'agit de problèmes globaux ?

I- Les institutions multilatérales sont cruciales pour notre santé et notre sécurité collective.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui coordonne la réponse sanitaire internationale, n'est pas la seule organisation internationale concernée par les efforts à déployer contre la pandémie du Covid-19, mais plutôt l'Organisation des Nations unies dans son ensemble.

En effet, la Banque mondiale, et d'autres organisations internationales et régionales doivent s'impliquer davantage afin de mettre en œuvre une réponse mondiale coordonnée et cohérente face aux conséquences socio-économiques plus larges de la crise pandémique du Covid-19

L'autorité normative internationale en la matière, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) voit sa visibilité s'accroître en cette période. Elle fournit des informations et émet des déclarations quant à la nature de la situation, ainsi que des recommandations quant aux mesures à adopter. Ses attributions lui permettent, comme lors de l'épisode du SRAS, de faire indirectement pression sur les États.

Bien que cette organisation a été critiqué sur le fait d'avoir tardé à qualifier la situation de « pandémie », et a été accusé d'avoir aligné sa communication à l'aune des attentes de Pékin, ce qui n'est pas nouveau (Ekman. A.,2020,in Le Grand Continent), il reste que l'OMS peut s'affirmer comme un organe participant à la coordination des efforts sanitaires internationaux et les épisodes de pandémie semblent rehausser son influence

Comme le rappelle le préambule de la constitution de l'OMS, les « gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples » mais les maladies épidémiques ignorant les frontières, les actions destinées à assurer la santé publique revêtent un caractère transfrontalier qui nécessite une coopération multilatérale. L'harmonisation des mesures et de riposte impose le recours à un instrument international engageant la souveraineté des Etats.

L'approche multilatérale, qui a prouvé son importance depuis 150 ans, et le rôle central de l'OMS ont plus que jamais été remis en question, en particulier par l'administration Trump.

Le président Trump a annoncé, le 4 avril 2020, l'interruption des financements américains à l'OMS (qui pèsent plus de 20% du budget de l'OMS), puis en juillet 2020, le retrait des Etats-Unis dans un contexte marqué par la confrontation avec la Chine, foyer originel du nouveau coronavirus et ce en critiquant la « bienveillance », supposée du Directeur Général de l'OMS à l'égard de la Chine. Selon le politologue Pascal Boniface, la décision de Donald Trump de

retirer son aide financière à l'OMS en pleine pandémie mondiale, « *c'est comme si on coupait les moyens des pompiers en plein incendie juste parce qu'on n'est pas content de la gestion de leur caserne* » (Boniface. P.,2020, in quotidien El Watan, p.10). En effet, La décision de Trump a suscité l'incompréhension de la part de la communauté internationale tant sur le fond que sur le timing de cette décision.

Le président Joe Biden, dès sa prise de fonction a décidé, le maintien de son pays au sein de l'OMS, et l'intention de remplir ses obligations financières envers cette organisation. En inversant le processus de retrait des Etats-Unis de l'OMS par la signature d'un décret mettant fin à un processus de retrait lancé par son prédécesseur Donald Trump (ONU Info, 2021).

Par cette décision, le président des Etats-Unis annonce une relation apaisée avec l'OMS, tout en réaffirmant, par le biais de son représentant (le Docteur Antony Fauci)sa volonté de réformer l'organisation parfois accusée d'être trop complaisante avec Pékin, ce qui démontre une continuité dans la politique étrangère américaine même si les méthodes diffèrent d'un président à l'autre.

2-La pandémie du Covid-19 révèle la crise du multilatéralisme

La pandémie de Covid-19 ne connaît aucune frontière et encore moins la souveraineté nationale. Elle a balayé toutes les régions du monde depuis le début de l'année 2020, laissant derrière elle un coût dévastateur ; avant tout en vies humaines, mais également en termes de croissance économique, d'élan politique et d'inégalités sociales. Une crise mondiale exige une réponse mondiale. Pourtant, le virus a frappé à un moment où le système multilatéral faisait déjà l'objet d'une attaque soutenue et ciblée. Il a par conséquent été plus difficile pour les dirigeants et les institutions de réagir efficacement et de sauver des vies.

La pandémie du Covid-19 semble révéler la crise du multilatéralisme puisque plusieurs pays ont adopté une politique protectionniste en mettant en

avant l'intérêt national au dépend d'une action collective. Cette démarche est évidemment en contradiction avec la leçon qu'il faudrait tirer de cette pandémie, en l'occurrence qu'il n'y a pas vraiment des frontières dans ce genre de dossier, et qu'il faut des réponses globales au niveau international.

D'autant plus qu'un multilatéralisme efficace est dans l'intérêt national de tous les pays, quelle que soit leur taille ou leur puissance. De même, une coopération s'appuyant sur des mécanismes convenus au niveau international pourrait être moins coûteuse et plus fiable, dans certains cas, que le recours à l'action individuel.

Il convient de noter, par ailleurs que le rôle des organisations internationales à travers l'exemple de l'OMS, notamment le rôle de coordination qui incombe à cette dernière, ne s'exécute pas indépendamment des États ; il est même étroitement lié à leur bonne volonté, puisqu'elle n'a pas le pouvoir de les contraindre. Même son rôle informationnel est façonné par les préférences des plus puissants d'entre eux.

D'ailleurs, la critique de Donald Trump à l'encontre de l'OMS pourrait être perçue en grande partie comme une instrumentalisation, vu que ce dernier a l'habitude de s'attaquer à l'ensemble des institutions internationales, y compris donc l'OMS. Elle pourrait être considérée comme une stratégie pour se dédouaner de sa responsabilité dans la gestion de la crise dans son propre pays, puisqu'il a pris beaucoup de retard, par rapport aux autres États, avant d'admettre la dangerosité du Covid-19 et prendre les mesures nécessaires contre sa propagation.

3-La coopération internationale a-t-elle échoué face à la Covid-19 ?

La Covid-19 a mis à jour la fragilité et l'interconnectivité de notre monde globalisé, et notre vulnérabilité commune aux chocs extérieurs. Le virus ne sera pas vaincu si les États ne travaillent pas ensemble, en mutualisant leurs

ressources et leur expertise afin de renforcer les systèmes de santé, de soutenir le travail vital de l'Organisation mondiale de la santé et d'encourager un esprit de solidarité.

La pandémie de Covid-19 a mis au grand jour les vulnérabilités et les failles de notre monde interconnecté. Seule une réponse multilatérale efficace peut faire face au virus et protéger les vies et les moyens de subsistance, mais cela dépend de la volonté politique des dirigeants nationaux et de leur honnêteté envers leurs citoyens quant à l'ampleur du défi

Lors d'une réunion virtuelle du Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a constaté, l'échec de la coopération internationale face à la pandémie de Covid-19 et a plaidé pour une réflexion profonde sur la gouvernance mondiale et le multilatéralisme (Guterres. A. 2020).

Lors de cette réunion du Conseil, Il a déclaré que la pandémie de Covid-19 « *met manifestement à l'épreuve la coopération internationale — épreuve à laquelle nous avons échoué* » (Guterres. A. 24/09/2020)

Force est de constater que le grand mouvement général de replisur soi observé chez certains Etats apparait, comme une victoire des orientations protectionnistes et une défaite d'un monde tourné vers la coopération internationale, mais pouvons-nous, pour autant, parler d'un échec du multilatéralisme ?

Deux arguments, entre autres, peuvent être opposés à cette vision :

- D'abord, il ne faut pas oublier que le multilatéralisme n'a jamais signifié la disparition des frontières et des États-nations. Il est même fondé sur les États, et ce, bien qu'il connaisse des extensions significatives depuis les années 1990.

Les arrangements multilatéraux sont d'abord des arrangements interétatiques, qui consistent principalement dans la négociation et la coordination sur des domaines d'intérêt commun. Parfois ils débouchent sur des règles de droit qui,

selon les procédures acceptées, peuvent s'imposer à tous, mais seulement si les États en ont décidé ainsi. La seule exception réside dans les résolutions du Conseil de sécurité qui s'imposent à tous les États ayant signé la Charte de l'ONU.

- Ensuite, il faut prendre en compte le fait que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) n'est pas une institution initialement dotée de missions opérationnelles (actions sur le terrain, interventions, etc.), mais plutôt une institution avec des missions normatives (élaboration de règles générales) et des missions d'expertise et de conseil. Et c'est seulement assez tardivement que l'OMS s'est vu confier une forme de « gestion des crises sanitaires » avec la révision en 2005, d'un Règlement sanitaire international (RSI) adopté par l'Assemblée des États membres de l'OMS et rendu de fait obligatoire pour ces derniers.

D'ailleurs, ce n'est qu'après l'épidémie de grippe aviaire puis celle du SRAS que l'OMS s'est dotée d'un Règlement sanitaire international (RSI) adopté par l'Assemblée des États membres de l'OMS et obligatoire pour ceux-ci.

En somme les Etats jugent de l'opportunité d'utiliser ou non les institutions multilatérales pour résoudre telle ou telle crise, qu'elle soit sanitaire ou autre, en fonction, entre autres, des contraintes qu'ils sont prêts à accepter ou du nombre de soutiens qu'il s'agit de rallier.

Conclusion

Certes la pandémie de Covid-19 a mis au grand jour les vulnérabilités et les failles de notre monde interconnecté. Seule une réponse multilatérale efficace peut faire face au virus et protéger les vies et les moyens de subsistance, mais cela dépend de la volonté politique des dirigeants nationaux et de leur honnêteté envers leurs citoyens quant à l'ampleur du défi

D'un autre côté, le multilatéralisme a démontré tout au long du XXe siècle, et continue aujourd'hui encore de le faire, son caractère indispensable et sa

capacité d'évoluer. Dans le monde pluriel, complexe et interdépendant d'aujourd'hui, le multilatéralisme ou la gestion collective des affaires mondiales demeurent pertinents, voire nécessaires. Il ne faut pas oublier que contrairement à une vision encore trop répandue, les organisations internationales n'existent pas en dehors des Etats. Tout au plus, dans certaines circonstances, peuvent-elles bénéficier d'une « pseudo-autonomie ». Ces organisations ont, avant tout, été créées par les Etats, pour promouvoir leurs intérêts.

Face au nationalisme, et à l'isolationnisme qui ne cessent de croître, il est trop aisé pour les dirigeants et les citoyens de recourir à des solutions apparemment simples et de désigner des boucs-émissaires. Il est par conséquent d'autant plus essentiel de défendre et de soutenir le système multilatéral. Les Etats doivent reconnaître qu'un multilatéralisme efficace est dans l'intérêt de tous, peu importe la taille ou la puissance.

Enfin tous les États devraient veiller à ce que le système multilatéral soit suffisamment financé, doté de ressources et respecté pour fonctionner efficacement. Ce niveau international se complète d'ailleurs fort bien avec le niveau régional. Ce dernier, semble aujourd'hui celui qui est recherché en premier. Ce niveau reste toutefois encore à structurer dans la plupart des continents, notamment africain, et pourtant, il est à privilégier en premier pour arriver plus facilement au dialogue international.

Bibliographie

1. Andréani.G. (2001). Gouvernance globale : origines d'une idée , *Politique étrangère*. N° 3, pp. 549-568.
2. Bernard.P. (29 mars 2020). Chine-Etats-Unis :la guerre froide du covid-19. *Le Monde*, P.24.
3. Boniface. P. (09 mai 2020. la pandémie de Covid-19 révèle la crise de la gouvernance mondiale. propos recueillis par Samir Ghezlaoui. *quotidien El Watan*, p.10

4. D'Alançon.F.(19/03/2021).En Alaska, des échanges houleux entre la Chine et les Etats-Unis .
<https://www.la-croix.com/Monde/En-Alaska-echanges-houleux-entre-Chine-Etats-Unis-2021-03-19-1201146547>
5. De Graffenried.V. (6 avril 2020). *Masques : les méthodes de pirates des Américains*.
<https://www.letemps.ch>
6. Ekman.A. (2 avril 2020). La route de la soie sanitaire. *Le Grand Continent*.
<https://legrandcontinent.eu/fr/2020/04/02/chine-oms-coronavirus/>
7. Guterres. A. (2020). *La coopération internationale a échoué face à la Covid-19, il faut réinventer le multilatéralisme*. <https://news.un.org/fr/story/2020/09/1078142>
8. Guterres.A. (24 septembre 2020). *la gouvernance mondiale post-Covid-19 et notamment les changements éventuels dans l'environnement de sécurité internationale résultant de la pandémie et de ses effets*. Réunion virtuelle du Conseil de sécurité de l'ONU.
<http://webtv.un.org/meetings-events/security-council/watch/ant%C3%B3nio-guterres-un-secretary-general-on-global-governance-post-covid-19-security-council-open-vtc/6194224655001>
9. Hermet.G &Badie.B & Birnbaum.P, Braud.P.(1998) , **Dictionnaire de la sciences politiques et des institutions politiques**, A. Colin , Paris.
10. Jaulmes.A. (19 mai 2020) .Le repli diplomatique des Etats-Unis s'accroît avec la crise du covid-19 . **le Figaro**, P.11.
11. Kissinger.H. (3 avril 2020). L'ordre mondial ne sera plus jamais le même . *Tribune publiée dans le «Wall Street Journal»*, traduit et Publié sur le 19/04/2020
<https://www.parismatch.com/Actu/International/Henry-Kissinger-L-ordre-mondial-ne-sera-plus-jamais-le-meme-apres-le-coronavirus-1681406>
12. Knight. A.(1995) , Multilatéralisme ascendant et descendant : deux voies dans la quête d'une gouvernance globale. *Etudes internationales*, 26(4), décembre, pp. 685-710.
13. Mandeville.L. (13 avril 2020). Quand l'Occident renonçait à produire ses propres médicaments. *Le Figaro*
14. Mitrany D., 1966, **A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization**, Quadrangle Books, Chicago.
15. Rosenau. J.(1992) , **Turbulence in World Politics**, Princeton, Princeton University Press,
16. Smouts. M.C.(1995), **Les Organisations internationales**, A. Colin (coll. Cursus), Paris.

17. Décret n° 2020-190 du 3 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19, JORF n°0054 du 4 mars 2020. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041679951/>
18. La Constitution de l'OMS. <https://apps.who.int/gh/bd/PDF/bd47/FR/constitution-fr.pdf?ua=1>
19. Communiqué de presse N° : 2020/209/EFI.(08 juin 2020). *la pandémie de Covid-19 plonge l'économie planétaire dans sa pire récession depuis la seconde guerre mondiale* . <https://www.banquemonddiale.org>
20. FMI. (juin 2020). *Perspectives de l'économie mondiale, une crise sans précédent, une reprise incertaine* . <https://www.imf.org>.
21. ONU Info(2021).*Les Etats-Unis restent membre de l'OMS et rejoindront le dispositif mondial sur les vaccins contre la Covid-19*. <https://news.un.org/fr/story/2021/01/1087332>
22. Press release of the European Commission (19 /03/2020). *COVID-19: Commission creates first ever rescEU stockpile of medical equipment* . Brussels.https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_476
23. Press release of the European Commission .(02/04/2020). *Coronavirus : Von der Leyen "présente ses excuses" à l'Italie pour le retard de réaction de l'UE* .<https://www.france24.com/fr/20200402-coronavirus-von-der-leyen-présente-ses-excuses-à-l-italie-pour-le-retard-de-réaction-de-l-ue>